

INSERTIONS

S'adresser au bureau du journal
le 8 à 11 heures du matin et
de 2 à 6 heures ou de 8 à 10 heures
du soir. Direction et Administration:

PIEDRAS, 277 (premier étage)

UNION FRANÇAISE

PETIT
JOURNAL DU MATIN

DIRECTEUR: J.-G. BORON DUBARD

1ere. Année Num. 85--10

Renaissance nationale

Les grands progrès réalisés par l'armée prouvent clairement que la République est un gouvernement stable, formé, capable de concrétiser et de réaliser les plus louables projets.

Actuellement il n'y a personne au monde qui doute de notre force, mais nous prouvons que nous ne sommes pas moins sages que forts.

Le ministre qui parlait ainsi, il y a deux jours, au banquet offert à l'Etat Major des deux corps d'armée qui viennent de rentrer aux grandes manœuvres de l'Est de la France, est le même M. de Freycinet à qui Gambetta, à l'heure des supremes débâcles de la France avait confié la mission périlleuse d'organiser les derniers corps d'armée de la défense nationale.

Personne n'était donc, par suite, plus naturellement désigné pour tirer des dernières manœuvres les enseignements qu'elles comportaient, personne n'était en conditions de formuler avec plus de compétence un jugement impartial, et, sur les progrès accomplis par notre armée depuis 1870.

Ainsi ses paroles auront-elles un écho symphonique, chez les bons citoyens dont le cœur脉脉 du pur amour de la France et de la République, et chez tous ceux qui se rejoignent partout avec nous, sous les dômes lumineux des salons des villes comme sous les chambres agrestes de la campagne, ou dans les bruyantes émigrations lointaines, de tout ce qui australise la vitalité de notre race, la reconstitution des forces nautiques débiles et gaspillées miserabillement par l'impérial imbécillité du capitaine de Solan.

Nous connaissons que dans quelques jours le résultat des manœuvres qui ont mis, sur les bords du plus froid et du plus circonspect des ministres, le cri de joie et du légitime fier national dont le télégraphe nous a transmis hier la nouvelle.

Il faut que ces manœuvres aient été vraiment belles, vraiment décisives, et nous sommes convaincus — nous qui savons le travail conséquent qui se fait constamment dans l'armée — que les militaires étrangers ainsi à l'heure d'y assister, s'associeront sans réserves à l'enthousiasme qui a dicté les paroles de M. de Freycinet.

Nous nous associons de tout cœur, pour notre part, à la gratitude du ministre pour nos soldats, et aux fières autant que sages déclarations qui le succès des manœuvres a autorisées.

Tout en étant de ceux qui gémissent sincèrement de la militarisation de l'Europe et des sondées qui en découlent pour tous les peuples, il nous est doux de constater qu'à gré à l'ordre persévérant de ses hommes d'Etat et du peuple, la France est redevenue la nation puissante que l'on respecte, dont on envie l'alliance, et dont les fils peuvent enjouer avec confiance les plus meugantes éventualités.

Sous pensée d'agression brutale contre nos voisins, sans préoccupation de représailles sanitaires, sans ambition insensée de conquête, nous avons forgé depuis vingt ans une curiosité qui dédie tous les coups et une énergie dont personne ne protégerait impunément les assauts.

La République peut s'enorgueillir de ces résultats. C'est à elle que la France doit cette renaisance nationale, ce rajeunissement de ses forces.

Et la satisfaction peut être d'autant plus grande que ce n'est pas seulement dans les casernes et sur les champs de manœuvres que la France reconquiert chaque jour la prépondérance perdue.

Les triomphes de son industrie et les progrès constants de son commerce, malgré les difficultés de l'agriculture, ne soi pas moins significatifs.

Les revenus de l'Etat ont dépassé de dix millions en juillet; dorénavant les évaluations optimistes du billet, et l'on a pu voir, avec les taux que nous avons publiés hier, comment, au cours des sept premiers mois de cette année, nos échanges exportatifs ont constamment augmenté pendant que nos importations diminuaient, et comment aussi le mois de Juillet et Juillet ont porté sur celui de 89, pour le commerce extérieur, malgré les avançages que 89 avait tirés de l'affluence des étrangers à l'Exposition.

Ce sont là des faits significatifs et dont on peut fier l'exactitude.

Il parle éloquemment en faveur de notre renaisance politique et économique, et ils permettent d'augurer le plus brillant avenir, si réservant la force pour la défense du droit et de la justice, nous savons nous maintenir dans cette prudente et patriotique sagesse qui a permis de reconstruire le faiblement des forces nationales et de maintenir la protestation nécessaire, sans provoquer temporairement des tempêtes préunées.

C'est le conseil de M. de Freycinet, c'est aussi celui de la raison et de l'expérience. La défaite récente encore du boulangisme a prouvé que notre peuple de France sait y conformer sa conduite.

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES

JULES GRÉVY

(FIN)

Les débats de la Chambre prirent surtout un caractère orageux lorsqu'il rentra en session au mois de juin de 1877, et prévoyaient d'être porté par le ministère de combat nommé par M. le Maréchal de Mac-Mahon, le 17 mai. Lorsque, à la suite d'une discussion mémorable, la majorité républicaine vota un ordre du jour de défaite contre le cabinet Broglie (19 juin),

Le Sénat ayant voté la dissolution de la Chambre, le président Grévy, ayant de lire le décret de dissolution (25 Juin) prononçant une courte adjonction dans laquelle il déclara que la majorité républicaine pouvait se représenter sans crainte devant le pays, parce qu'elle avait bien mérité de la France et de la République.

Le décret de dissolution fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la majorité républicaine, qui avait été élue le 10 Juin, fut déclarée vaincue.

Le décret fut signé par le ministre de l'Intérieur (26 Juin), et la

UNION FRANCAISE

DESPUES DE RESTAURADO SE REABRIO EL HOTEL PIAZZA BANCHE

FUNDADO EN EL AÑO 1859 POR BARTOLOME GENTA
SOBERBIA INSTALACION CON FRENTE A LAS CONCURRIDAS CALLES
RAMPLA, MUELLE VIEJO Y 25 DE AGOSTO

El edificio construido expresamente con salones, celosias y habitaciones lujosamente amuebladas. Balcones con frente al puerto, de donde se ofrece una perspectiva expléndida. Departamentos apropiados para familias y matrimonios y personas solas; todos ellos con timbres eléctricos. Servicio de restaurante estilo europeo a las horas de la carta y por la lista. Precios sumamente modestos. Tarifas reducidas para pensionistas. Cocina italiana, francesa, criolla, española, etc. Bodega acreditada, vinos tintos y blancos para mesa, id. de postre, licores y bebidas de las mejores marcas. Salón comedor en la planta baja, donde se reúnen los viajeros en mesa o familia.

Personal idóneo para ambos sexos. Se hablan todos los idiomas. Circunvalan el hotel las principales líneas de tranvías en comunicación con los principales paseos, iglesias, edificios públicos, estaciones balnearias y pintorescos alrededores.

El breve quedara habilitada la sección de hidroterapia, con baños fríos, templados y aromáticos. Servicio telefónico de la "Uruguaya" Cooperativa Nacional en comunicación con todos los abonados de Montevideo.

La fotografía y dirección del hotel pueden consultarla los pasajeros y viajeros en las estaciones del ferrocarril y salones de los vapores de la carrera. Los pedidos de habitación se atienden por escrito o telegrama con un día de anticipación. Un representante del Hotel se trasladará al efecto, diariamente, a las estaciones y muebles de pasajeros, evitando a éstos las molestias del registro de equipajes y conducción de baúls de transporte, llevándolos al Hotel. Hotel sin rival en la América del Sur.

PLATINAS FINAS ET REED Y BARTON
Y DE CHRISTOFLE
Precios sin competencia
SURTIDO UNICO EN MONTEVIDEO
PRECIOS MARCADOS Y FIJOS
Gran exposición Entrada libre
Armeria del Cazador
CALLE 18 DE JULIO N.º 15 ESQUINA ANDES

HÔTEL FRANÇAIS
PANIER FLEURI
Calle 25 de Mayo Esquina Colón

Este establecimiento se recomienda por su posición especialísima y el servicio esmerado encontrando los viajeros en este hotel, todas las comodidades apetecibles unidos a un agradable y sobre todo la economía. Restaurante a la carta. Salón especial para banquetes, plazas y salones amueblados para familias y hombres solos.

MODES DE PARIS
MAISON FRANÇAISE
DE
Mme. G. DESVIGNES
Calle Sarandí, 232

Fernet Branca
FERNET BRANCA



Los HERMANOS BRANCA de Milán, premiados con un millón de oro en Turín 1884, Niza 1883, Milán 1883, Barcelona 1883, Melbourne 1890, Sidney 1876, París 1873, Filadelfia 1883, Viena 1883, etc.
Únicos concesionarios para la Exportación a la América del Sur de 1875
CARLOS E. HOFER y C. - Comisionistas y concesionarios en Genova.
Únicos introductores en la República Oriental del Uruguay

Metzen - Vincenti y Ca.
MONTEVIDEO - CALLE MISIONES n.º 81 c
dolidamente apoderados para proceder con todo el rigor que aconsejan las leyes contra las fiscas y contra los introductores a dicha concesión.
J. 24.2m.

LE 141

BEAU NOTAIRE

PAR PIERRE NINOUS

—
—
—

TROISIÈME PARTIE

373 PAGES 600 PESOS U.S.A.

IV

LES DOCUMENTS

Jeanne devait toute blanche,

— Ah ! mon Dieu ! fit-elle, les yeux arondis, il y a un malheur sur Margot !

— Bieu grand, et effet, Mademoiselle, plus grand que vous et pourrez jamais vous l'imaginer.

La voix d'Etienne avait des inflexions narantes, Jeanne se sentit près de défaillir.

— Est-ce quelle serait morte ? demanda-t-elle au jeune homme.

— Non, elle n'est pas morte, mais il vaut peut-être mieux pour elle qu'elle le fût.

— Oh ! mais c'est horrible ce que vous me dites là !...

— Et je suis arrêtée !...

— Arrêtée !... arrêtée !... En prison !... Elle, la fiancée de Jacques... allez donc, est-ce que c'est possible !

— Hélas ! ce n'est que trop vrai : une épouvantable fatalité l'assaille, et cette fatalité, je la retrouve encore ici.

— Comment ça ? Je ne comprends pas...

— Oui, ici ; puisque Jacques Landry s'y est pas, et qu'en n'importe que son voyage en Amérique dura à tout longtemps, peut-être.

— C'est vrai, dit l'actrice, et la pauvre petite est en prison, et lui seul probablement peut l'en faire sortir, n'est-ce pas ?

— Nous l'espérions au moins, Mademoiselle, et c'est pour cela qu'je me suis permis de monter chez vous afin de vous demander l'adresse de M. Landry, que vous seule connaîtrez, m'a assuré la cimierge !

— Vraiment l'actrice n'avait pas besoin de donner cette assurance-là à Etienne Dinson ; non, jamais la pauvre garçon n'outra Jeanne capible d'une indécétesse.

— Il faut certainement qu'un mois s'écoule avant qu'il reçoive aucune nouvelle ; un temps encore plus long pour qu'il revienne en France, et en attendant cette pauvre petite s'assisse, mais, peut-être, là-bas, sous l'accusation inique qui pèse sur elle ; car, Monsieur, j'en suis certaine, une femme qui

s'est aimée de Jacques ne peut-être coupable.

Sous la parole vibrante et chaude de la tragi-comédie, sous ses beaux regards mouillés, que le feu de l'indignation allumait encore, Etienne se sentait déstabilisé.

C'était à coup sûr la première fois de sa vie, qu'il se trouvait en face d'une semblable créature, aussi belle, aussi passionnée, aussi intelligente !...

Et puis, comme elle prenait aimé Marguerite !

Les beaux sourcils de Jeanne s'étaient frôlés depuis un instant, elle réfléchissait.

— Monsieur, dit-elle tout à coup, Voulez-vous me donner une grande preuve de confiance, dites-là... Oh ! je n'en abuserai pas, je vous le jure. Riez-moi dans ses moindres détails de quoi Mlle Marguerite est accusée.

— Ne me faites pas tant que cela, Mademoiselle, lui répondit-il tristement ; si vous saviez comme j'ai souffert pour en arriver là ! Comme j'ai blasphémé et maludit le sort ! Comme j'ai hésité ! Comme j'ai pleuré, pendant ce long voyage !

— Pauvre garçon ! murmura Jeanne.

Elle revoyait au fond de son cœur les mêmes tortures qu'elle avait endurées, lorsqu'elle avait voulu ne considérer en Jacques qu'un frère, après l'avoir si ardemment aimé,

ESPECIALIDAD EN VINOS DE BURDEOS

A. ROUX & C°
105, ITUZAINGO, 105.

UNICOS AGENTES

EN LA

REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY

DE LAS ACREDITADAS BODEGAS DE LOS

SS. BAOUR & C° DE
BUREOS

Despacho especial para Familias y Hoteles

Véndese por BORDALESAS

CAJAS

y BOTTELLAS

Servicio a Domicilio

TELÉFONO "LA URUGUAYA" N.º 139.

MONTEVIDEO

SECTION MARITIME

Mensajerías Fluviales del Plata
ITINERARIO
DEL VAPOR NACIONAL

MONTEVIDEO

Sale todos los viernes para Buenos Aires, Paimira, Fray Bentos, Gualeguaychú, Uruguay, Villa Colón, Guaviyú, Concordia.

Llega del Salto y escalas todos los jueves.

Admite pasajeros, cargas, encomiendas y dinero a efecto para dichos puntos.

Vapor Nacional LIBERAL

Capitán: Pintos.

Sale todos los martes para Salto y escalas to

ndo en Colonia.

Calle Piedras, n.º 173.

CHARGEURS REUNIS

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

Le vapor français

Matapan

Capitaine ROSSIGNOL.

Partira le 25 Septiembre a 11 horas de l'après midi pour Bordeaux, faisant escale au Bresil.

Le paquebot français:

LA PLATA

Capitaine BAUDE

Partira le 6 Octubre a 3 h. de l'après midi faisant escale à Rio Janeiro, Dakar, Lisboa et Bordeaux.

Le paquebot français,

EQUATEUR

Capitaine MOREAU

Partira le 24 Octubre a 8h du matin faisant escale à Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Dakar, Lisboa et Bordeaux.

Pour plus amples informations et pour traiter du fret des marchandises s'adresser à l'Agence, rue Cerrito 105 (au 1er).

L'Agent, B. GIRARD.

est aimée de Jacques ne peut-être coupable.

Sous la parole vibrante et chaude de la tragédie, sous ses beaux regards mouillés, que le feu de l'indignation allumait encore, Etienne se sentait déstabilisé.

C'était à coup sûr la première fois de sa vie, qu'il se trouvait en face d'une semblable créature, aussi belle, aussi passionnée, aussi intelligente !...

Et puis, comme elle prenait aimé Marguerite !

Les beaux sourcils de Jeanne s'étaient frôlés depuis un instant, elle réfléchissait.

— Vous avez fait cela... s'écria-t-elle,

il y a un homme sur terre capable d'aller dire à un autre : « Celle que j'aime vous présente à moi, venez, sinon pour la sauver, du moins pour la consoler !... » Oh ! mais votre conduite est sublime, Monsieur véritablement sublime !...

— Ne me faites pas tant que cela, Mademoiselle, lui répondit-il tristement ; si vous saviez comme j'ai souffert pour en arriver là ! Comme j'ai blasphémé et maludit le sort ! Comme j'ai hésité ! Comme j'ai pleuré, pendant ce long voyage !

— Pauvre garçon ! murmura Jeanne.

Elle revoyait au fond de son cœur les mêmes tortures qu'elle avait endurées, lorsqu'elle avait voulu ne considérer en Jacques qu'un frère, après l'avoir si ardemment aimé,

P. S. N. C.

COMPAGNIE DU PACIFIQUE

Ligne bi-mensuelle de vapeurs

Liverpool, Rio de la Plata et Valparaíso

Desservie par les magnifiques vapeurs suivantes

Aconcagua 4112 tns. John Elder 4162 tns.

Aracanía 2577 " Liguria 1688 tns.

Britannia 4132 " Magellan 2856 tns.

Gálvez 3929 " Polots 4270 tns.

Iberia 4702 " Patagonia 2866 tns.

Sorata 4059 tns.

Viajes a Europa en 18 días

Le rapide vapeur anglais

POTOSI

Capitaine : H. W. HAYES.

Partira le 16 Septiembre 1891

Pour Rio Janeiro, Lisboa, Vigo, Bordeaux, Plymouth et Liverpool.

Passeje pour Vigo en 3e classe p. 30.

SANS FRAIS de QUARANTAIX

Pour plus de détails s'adressera :

Wilson, Sons & C. Limited

AGENTS A

MONTEVIDEO y BUENOS AIRES

RUE SOLIS 55 | RUE RECONQUISTA 55

Rio Janeiro, Santos, Bahia, Pernambouc et San Vincent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

TRANSPORTS MARITIMES

A VAPEUR

SERVICE RÉGULIÈRE

DE BUENOS AIRES A NAPLES

vapeur français,

ESPAÑE

Comandante : ALLEMAND

Partira le 16 Septembre 1891 pour Santos, Rio Janeiro, Gênes, Barcelone, Bahia et Naples.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE

(LIGNE DE L'AMÉRIQUE DU SUD)

Béarn..... de 5